

FINESS : 49 000 0635

Décision N° 2026-28

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE STAGE

LE DIRECTEUR

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 et D.6143-34 du code de la santé publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation permanente pour signer les conventions de stage est donnée à :

- CHALIGNE Sylvie, cadre supérieur, pôle spécialités médicales,
- GAUCHER Christèle, cadre supérieur, pôle interventionnel-soins aigus,
- JOUET Vincent, cadre supérieur, pôle médico technique,
- LIARD Jérémy, cadre supérieur, pôle réadaptation-Gériatrie.
- LOISEAU-BROSSET Estelle, cadre supérieur, pôle santé mentale,
- ORSONNEAU Evelyne, cadre supérieur, RH/Compétences/Parcours professionnel,
- SENECHAL Maryline, ingénieur qualité, gestion des risques
- VERDIN Sonia, cadre supérieur, responsable de la COPPa

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1^{er}, délégation permanente est donnée à :

- ARCANGER Marie-Laure, cadre de santé,
- BOUVIER BARBOT Marie, sage-femme,
- COUNIL Mélissa, cadre de santé junior,
- DIVAY Guylène, cadre de santé,
- HOARAU Mélanie, cadre de santé,
- HUVELIN Caroline, cadre de santé,
- JAHAN Jason, cadre de santé junior,
- JAUFFRINEAU Brigitte, cadre de santé,
- LANDREAU Sandrine, sage-femme,
- MORNET Nathalie, cadre de santé,
- ROBINEAU Hélène, cadre de santé junior,
- ROHMER Frédérique, cadre de santé,
- ROUSSEAU Caroline, cadre socio-éducatif,

Article 3 : la présente décision annule et remplace la décision n° 2025-103 du 18 décembre 2025 et prend effet à compter du 1^{er} mai 2026.


Christophe ROBERT,
Directeur